

MAIRIE DE WARLUIS

Département de l'Oise

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 Septembre 2021

Membres en exercice	Membres présents	Membres Représentés	Membre Absent non représenté	Date de la convocation et d'affichage
15	12	3	0	20/09/2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Dominique MORET, Maire, sans présence du public.

Etaient présents : Dominique MORET, Sylvain PINTA, Béatrice PERRET-DELESQUE, Michel DAMBREVILLE, Stéphane CAUCHOIS, Jean-Michel JONETTE, Brigitte LEPOETRE, Denise RIBAUCCOURT, Ginette MARGUERITE, Monique DAMONNEVILLE, François VALET, Arnaud BOURGEOIS.

Etaient absents, excusés et représentés : Mme Laure BEAUSSART représentée par M. CAUCHOIS, M. Frédéric LOUVET représenté par M. JONETTE, M. Laurent GENIEZ représenté par M. DAMBREVILLE.

Madame le Maire fait l'appel. Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

M. PINTA est nommé secrétaire de séance. Madame le Maire demande si le procès-verbal de la dernière séance appelle des observations. Aucune réserve n'étant formulée, il est soumis à la signature des membres présents.

Sur la demande de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour relatif à l'accueil collectif des mineurs de Warluis.

BUDGET COMMUNAL, DECISION MODIFICATIVE N° 1 ET N°2 :

Madame le Maire présente au conseil, le détail des décisions modificatives budgétaires n°1 et n°2 ;
Après délibération, l'assemblée adopte à l'unanimité les deux décisions modificatives.

ADMISSION EN NON VALEUR :

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 10.34 € correspondant au titre n° 7/2014, le montant étant inférieur au seuil de recouvrement.

VERSEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception le 20 juillet 2021 d'un Don par chèque d'un montant de 800 € et destiné à l'école,

Considérant le projet de classe de découverte pour les enfants de CE,

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que le montant de ce don soit versé sur le compte de la coopérative scolaire et destiné au financement de la classe de découverte.

Les crédits du transfert sont prévus au budget 2021.

SUBVENTION AUX ANCIENS COMBATTANTS :

L'association des anciens combattants anime toutes les cérémonies officielles et participe au devoir de mémoire, par des actions intergénérationnelles ;

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'allouer une subvention de 250 € à l'association communale des Anciens Combattants.

ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS DE WARLUIS :

Madame le Maire informe le conseil de l'ACM de Warluis rencontre un grand succès, une augmentation de plus de 10 enfants à l'accueil du midi et un nombre important d'enfants à l'accueil du mercredi.

Madame le Maire rappelle que la convention avec la Ligue de l'enseignement, prestataire pour l'accueil des enfants pendant le temps périscolaire et vacances scolaires, a été signée pour l'année 2021.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que ce service répond au besoin des parents pour la garde des enfants :

- Approuve la poursuite de cette action pour l'année 2022,
- Autorise Madame le Maire à lancer un nouvel appel d'offres.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 10/06/2021, et informe le conseil qu'elle a rencontré nos référents du SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE 60).

Après cet échange, il s'avère que le SE 60 a proposé d'établir un dossier de rénovation de notre parc « éclairage public », ce dossier sera présenté au prochain conseil,

De ce fait, Madame le Maire propose d'abandonner l'idée d'un marché sur performance,

Après délibération, le conseil municipal donne son accord de principe pour solliciter le SE 60.

TRAVAUX DE VOIRIE, rue de la chapelle et chemin de la chapelle a Merlemont :

Suite aux inondations du 21/06/2021, les voies et accotements de la rue de la chapelle et du chemin de la chapelle ont subi d'importantes dégradations.

L'état a décidé une aide d'urgence à repartir entre les communes sinistrées, le dossier était à déposer avant le 21/08/2021 ;

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a fait une demande de subvention dans ce cadre, auprès de l'Etat, dotation de solidarité pour « évènements climatiques ou géologiques ».

Après délibération, le conseil municipal approuve la demande de subvention,

La réalisation des travaux sera subordonnée à cet accord.

TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE LA TOITURE DE LA SALLE COMMUNALE/ MULTIFONCTION SPORTS ET LOISIRS :

Considérant le constat d'un charpentier sur l'état de la toiture de la salle communale/multifonction Sports et Loisirs,

Considérant l'urgence de procéder à la réfection et à la mise aux normes de la toiture de la salle communale/multifonction Sports et Loisirs,

Considérant les devis réalisés par 2 entreprises différentes,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise et auprès du Fonds de développement communautaire de l'Agglo du Beauvaisis.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant hors taxe : 11 286.86 €

Subvention du Conseil Départemental de l'Oise : 3 273.00 €

Subvention de l'Agglo du Beauvaisis : 2 821.00 €

Fonds libres de la commune : 5 192.86 € HT

- De solliciter une dérogation afin de commencer les travaux avant l'accord des subventions
- Donne son accord pour que Madame le Maire signe tout document afférent à ce dossier.

PROJET DE CLASSE DE DECOUVERTE :

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'enseignante de la classe de CE a proposé d'organiser une semaine en classe de découverte durant le 1^{er} semestre 2022.

Le financement pourrait être le suivant :

1/3 pour la commune, 1/3 pour la coopérative scolaire, 1/3 pour les parents ;

Après délibération le conseil municipal donne, à l'unanimité son accord de principe pour ce projet.

ACTIVITE PISCINE :

Madame le Maire informe l'assemblée que la classe de CP/CE1 n'a pas pu avoir la totalité de ses cours de natation, du fait de la crise sanitaire. Des cours supplémentaires sont possibles pendant cette année scolaire en mutualisant le transport avec une classe de Rochy-Condé, sans coût supplémentaire puisque ces cours remplacent ceux non pris lors de l'année scolaire précédente.

Après délibération, le conseil municipal accepte les séances supplémentaires.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) :

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission locale d'évaluation des charges transférées, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV, est obligatoirement composée de conseillers municipaux de communes membres de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Après délibération, le conseil municipal désigne à l'unanimité comme membre :

Membre titulaire : M. PINTA Sylvain

Membre suppléant : Mme RIBAUCCOURT Denise

REVALORISATION DU LOYER DU LOGEMENT SITUE N°3 RUE DES ECOLES :

Considérant la délibération en date du 2/12/2019 fixant la revalorisation du loyer du logement situé n°3 rue des écoles,

Considérant le bail signé le 19/07/2021, pour le relogement d'urgence d'une famille dont le logement a été inondé lors des intempéries du 22/06/2021,

Considérant l'article IV du présent bail,

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le loyer conformément à la réglementation en vigueur, à la date du 1/10/2021 : IRL du 1er trimestre 2021/IRL du 1er trimestre 2019.

Le loyer est fixé à la somme de 461 €.

REVALORISATION DES LOYERS:

Considérant les baux communaux à revaloriser,

Considérant la délibération en date du 2/12/2019 fixant la revalorisation des loyers des logements communaux,

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de revaloriser des loyers à la date du 1/11/2021, conformément à la réglementation en vigueur : IRL du 3e trimestre 2021/IRL du 3e trimestre 2019.

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AC N°63 :

Considérant le Code des collectivités territoriales,

Considérant la délibération en date du 10/06/2021,

Considérant que la parcelle cadastrée section AC N°63 est d'une superficie de 10 m² n'entre pas dans l'obligation d'une estimation par le service foncier des domaines,

Considérant que son emplacement pourrait servir à l'installation d'un distributeur de produits frais par M. BRETON Mickael, domicilié à Berneuil-en-Bray, artisan Boucher « SAS AU BOUCHER D'ANTAN »,

Madame le Maire propose la vente de cette parcelle,

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la vente de cette parcelle cadastrée section AC N°63 au prix de 1000 €, les frais d'actes seront pris en charge par l'acquéreur,
- autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire, notamment l'acte de cession.

INFORMATIONS :

Le conseil municipal est informé :

- un arrêté préfectoral autorise la Carrière CHOUVET à retirer les alluvions sur la carrière actuelle et le Préfet de Région a autorisé la reprise des fouilles archéologiques ;
- le Conseil Départemental a prévu la plantation d'arbres en entrée du village en bordure de la RD 1001 ;
- le syndicat des Sources de Silly Tillard prévoit le remplacement de la canalisation d'eau potable, rue Buquet. Les travaux sont prévus prochainement.
- La société CLESENCE sera chargée de la gestion des logements locatifs du futur lotissement ;
- Madame le Maire convie les conseillers à une commission d'information sur la mise en œuvre du PLU i ;
- Présentation PAR M. DAMBREVILLE du rapport du SE 60, en charge du groupement de commande de l'énergie ;
- Du rapport de M. CAUCHOIS sur le projet des économies d'énergie dans les bâtiments communaux.
- M. BOURGEOIS exprime son regret quant à des dénigrement à son encontre qui auraient été formulé par un conseiller municipal. Madame le Maire affirme qu'il est toujours plus efficace d'exprimer de manière directe ces éventuelles doléances.

La prochaine séance du conseil municipal est prévu le 8/11/2021.